

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

### DELEGATION DE SIGNATURE D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE

La comptable, responsable de la trésorerie de Frontenay Rohan Rohan

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. **GUERIN Christian**, Contrôleur principal, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Frontenay Rohan Rohan , à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux remises de majorations de 10% pour retard de paiement dans le cadre de la procédure simplifiée de remise de majoration ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, entrant dans les critères de la procédure simplifiée d'octroi de délai, le délai accordé ne pouvant excéder 3 mois et porter sur une somme supérieure à 3000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice en mon absence ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service en mon absence.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à **FONTENEAU Béatrice**, Contrôleuse à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux remises de majorations de 10% pour retard de paiement dans le cadre de la procédure simplifiée de remise de majoration ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement entrant dans les critères de la procédure simplifiée d'octroi de délai, le délai accordé ne pouvant excéder 3 mois et porter sur une somme supérieure à 3000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice en mon absence et celle de mon adjoint;

c) tous actes d'administration et de gestion du service en mon absence et celle de mon adjoint.

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux Sèvres

A Frontenay Rohan Rohan, le 02/09/2015  
La Comptable,  
Catherine DEVERE





Arrêté portant délégation de signature

La Comptable responsable de la Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan ,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** . – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan dont les noms suivent :

- M Christian GUERIN, Contrôleur Principal ;
- Mme Béatrice FONTENEAU, Contrôleuse.

**Art. 2** . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Frontenay Rohan Rohan, le 2 septembre 2015

La Comptable de la Trésorerie de Frontenay Rohan Rohan

Catherine DEVERE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "TRÉSORERIE DE FRONTENAY ROHAN ROHAN" and "0720".